

QUEL SENS CELA A POUR TOI DE TE LEVER LE MATIN POUR ALLER À L'ÉCOLE ?



Anne FLOOR

ANALYSE UFAPEC
SEPTEMBRE 2024 | 16.24



Résumé :

A l'UFAPEC, aiguiller les parents dont l'enfant part à la dérive fait partie du lot quotidien de nos interpellations au secrétariat général ou en animation. Cependant qui peut mieux que les jeunes eux-mêmes cerner ce dont ils auraient besoin pour se créer leur place au sein des écoles et de la société ? Quand ils ont la chance de s'exprimer, qu'est-ce qui est fait finalement de leurs constats, de leurs attentes ?

Mots-clés :

Décrochage scolaire, sens, porte-voix, parentalité, parents défaillants, école, ascenseur social, droits de l'enfant, participation, expression.

Notre objectif devrait être d'instaurer une culture plus réceptive et plus respectueuse des opinions des enfants. Malheureusement, beaucoup d'adultes semblent voir dans cette idée une menace. La question de l'influence des enfants est perçue comme un « jeu à somme nulle », c'est-à-dire une situation dans laquelle une partie ne gagne que si l'autre perd. En d'autres termes, pour les adultes, si les enfants obtiennent plus de pouvoir, les adultes perdront une partie de leur ; ils auront moins de contrôle sur leurs enfants ou ne pourront plus maintenir la discipline dans les classes.

*Thomas Hammarberg,
Conférence Korczak au Conseil de l'Europe le 20 novembre 2007*

Dans un souci de lisibilité, les formes masculines sont utilisées pour désigner les deux sexes, homme et femme, ainsi que les différentes formes d'identité ou d'expression de genre.



Avec le soutien du Ministère
de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Introduction

L'école est en pleine mutation et s'efforce vaillamment de répondre aux multiples injonctions d'une société mouvante elle aussi. Dans ce contexte instable, comment en tant que parent garder la tête froide et accompagner son enfant dans sa scolarité ? Cela ne roule pas tout seul pour beaucoup d'enfants. En témoignent les chiffres du décrochage scolaire, l'augmentation du nombre d'élèves qui souffrent de problèmes de santé mentale et les nombreux échecs en bac 1 dans l'enseignement supérieur. Aiguiller les parents dont l'enfant part à la dérive fait partie du lot quotidien de nos interpellations au bureau ou lors de nos animations. Le pacte pour un enseignement d'excellence tente, à travers plusieurs axes stratégiques, de répondre à ces différents défis.

Cependant qui peut mieux que les jeunes eux-mêmes cerner ce dont ils auraient besoin pour avancer et se créer leur place au sein des écoles et de la société en général ? En octobre 2022, nous avons assisté à une matinée de rencontre avec des élèves ayant répondu à la question : « Quel sens cela a pour toi de te lever le matin pour aller à l'école ? ». Pendant quelques heures, les adultes présents ont pu entendre ce que les jeunes avaient retiré de cette expérience « porte-voix », les participants ont d'ailleurs été mis en situation de réfléchir à la question posée par les jeunes : « Quel sens cela a pour vous de vous lever le matin pour aller au travail ? ». Ces échanges et partages ont fait émerger toute une série de questionnements interpellants pour l'école et la parentalité. Beaucoup de jeunes ont exprimé le fait qu'ils allaient à l'école uniquement pour faire plaisir à leurs parents ; ils soulignent d'ailleurs combien le soutien de ceux-ci est important pour leur scolarité (au niveau humain, psychologique et en termes d'exemple). A contrario, si les parents sont défaillants, l'école peine véritablement à jouer son rôle d'ascenseur social. Ces jeunes disent aussi ne pas arriver à se projeter dans l'avenir tant il leur semble incertain ; ils mettent en cause aussi leur éducation et des parents qui sont en doute perpétuel et très angoissés. Tous ces constats convergent vers une urgence sociétale à soutenir la parentalité qui se révèle être le terreau d'une jeunesse qui se construit. Un autre enjeu de société a été mis en lumière par ces adolescents : qu'est-ce qui est fait finalement de leur parole, de leurs constats, de leurs attentes ? Ces jeunes mettent en lumière des défaillances au sein de l'institution scolaire et dans leur milieu familial... Et puis ?

- **Contexte sociétal**

Le contexte socio-économique, les conséquences de la modernisation et de la digitalisation, la croissance de l'intelligence artificielle impactent le monde du travail et les taux de chômage concernent actuellement une part significative de la population. Les maladies de longue durée sont aussi en expansion continue, signe d'un mal-être significatif. Le discours du milieu du XX^e siècle ne tient plus la route : l'obtention d'un diplôme ne garantit plus un avenir certain. *Cette promesse semble ne plus tenir suffisamment souvent ses engagements de nos jours et a tendance à prendre des allures d'injonction paradoxale, dite aussi double contrainte, avec tous les dégâts bien connus sur la santé mentale*¹, déplore Benoît Tielemans². L'autonomie financière se gagne beaucoup

¹ TIELEMANS B., Un âge entre deux rives, in *Santé conjugulée*, juin 2021, n° 95, p. 48.

² Benoît Tielemans est docteur en sciences psychologiques, de l'éducation et de la formation, chercheur associé au LISEC (Université de Haute-Alsace) et partenaire du réseau intersectoriel de santé mentale Archipel, réseau intersectoriel de santé mentale pour enfants et adolescents du Brabant wallon

plus tard que pour les générations précédentes, le jeune majeur qui acquiert la pleine capacité juridique de ses actes reste majoritairement dépendant du giron familial ou d'aides sociales. Notre société ne fait plus rêver comme le dénonce le chercheur. Et c'est l'autorité même des enseignants et des parents qui en pâtit lourdement. *Comment, dès lors, un enseignant peut-il faire autorité sur ses élèves s'il ne peut plus promettre de récolter, l'âge de l'autonomie venu, les fruits de leurs efforts ?*³ explique-t-il.

Dans nos sociétés occidentales, les enfants sont placés sur un piédestal et les injonctions pleuvent sur la tête des parents. La poursuite du bonheur familial vient s'entrechoquer avec l'énonciation d'*interdits considérés comme sévères et contraires à l'idéal d'amour*⁴. Entrer en conflit avec ses enfants, éprouver des difficultés dans l'éducation de son enfant met en danger notre belle image comme individu et celle de la famille. *La perspective de supporter cette charge psychologique est parfois lourde et peut dissuader d'endosser les mauvais côtés du rôle d'éducateur*.⁵ Selon Benoît Tielemans, il n'y a plus de continuité dans la manière d'éduquer les enfants, les parents se posent 36.000 questions et craignent de mal agir. *Enfin, qu'est-ce qui éduque un enfant ? La manière dont on le fait ou la peur de mal faire ?*, interroge-t-il.⁶ Dans les sociétés traditionnelles, il existe une structure sociale et solidaire. La charge de l'éducation de l'enfant est répartie sur le village entier et pas uniquement sur la mère, car celle-ci peut mourir. Il en va de la survie de l'espèce humaine depuis des millénaires. Or, dans les systèmes individualistes actuels, ces structures collectives et solidaires n'existent plus. *Cet individualisme forcé ne permet même plus de comprendre ce dont un enfant a réellement besoin*⁷, dénonce-t-il.

Au niveau juridique, la place de l'enfant a fortement évolué depuis que les Nations Unies ont adopté la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) en 1989, signée par la Belgique le 16 décembre 1991. En la signant et la ratifiant, la Belgique s'est donc engagée à la respecter. Avant cette date, les droits de l'enfant listaient un ensemble de besoins (entretien, instruction, protection, éducation...). On ne parlait pas de droits que l'enfant exerçait. Depuis la CIDE, l'enfant est considéré comme un sujet de droit et sa situation doit être envisagée dans son intérêt⁸ et, dans la mesure du possible, par lui-même.

Participation des jeunes à la société : illusion ou réalité ?

Parmi tous ces droits consacrés à l'enfant dans la convention, l'article 12 est emblématique du changement de statut de l'enfant en tant que sujet qui peut agir sur le cours des choses, exprimer son opinion et participer à la vie de la société : *Les états parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité*.⁹

³ Ibidem.

⁴ https://www.couplesfamilles.be/index.php?option=com_content&view=article&id=373:lautorite-parentale-et-les-adolescents&catid=6&Itemid=108

⁵ Ibidem.

⁶ Interview réalisée par Anne Floor le 30 mai 2024.

⁷ Ibidem.

⁸ On parle d'ailleurs de l'intérêt supérieur de l'enfant.

⁹ FWB, Délégué général aux droits de l'enfant, *La Convention internationale des droits de l'enfant*, <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=3570>

Dans une étude de la CODE (coordination des ONG pour les droits de l'enfant) de 2020 sur les conditions d'une participation éthique, efficace et durable des enfants, ce droit à la participation est entendu comme s'étendant aux enfants en tant que groupe et *les adultes ont donc un rôle capital à jouer dans la mise en œuvre du droit à la participation des enfants.*¹⁰ L'accent est mis sur le rôle primordial des adultes *qui doivent les encourager et les accompagner à jouir davantage de leur droit d'exercer une influence sur les décisions les concernant.*¹¹ Pour ce faire, cette participation doit être comprise comme un processus et non pas un fait ponctuel et les adultes¹² doivent être formés à l'exercice de ce droit, en ce compris les enseignants. Au sein de certaines écoles, l'implication des élèves au conseil de participation¹³ (CoPa) est réellement prise au sérieux. Les représentants des élèves bénéficient d'une formation et d'un accompagnement pour représenter leurs pairs, prendre la parole, défendre un point de vue, argumenter, écouter les avis des autres. Logan Verhoeven, coordinateur du CEF, attire cependant l'attention sur la difficulté de changement de paradigme : voir les élèves comme des partenaires à part entière avec le même poids décisionnel et plus simplement comme de simples bénéficiaires de l'école. Le sociologue Bruno Derbaix, formateur de délégués élèves, plaide pour une transition citoyenne qui passe d'une citoyenneté théorique à une citoyenneté ancrée dans le quotidien de l'école qui laisse la possibilité aux élèves de prendre la parole à tous les niveaux, pas uniquement au CoPa. Le sociologue fait cependant le constat que, *dans les faits aujourd'hui, cette participation n'est valable que dans peu d'écoles.*¹⁴

Le Comité des droits de l'enfant a tenu en 2006 une journée de débat général sur le droit de l'enfant d'être entendu afin d'explorer le sens et la signification de l'article 12 et les résultats de ces échanges ont fait l'objet d'une Observation générale.¹⁵ Un chapitre concerne plus particulièrement la mise en application de cet article 12 dans le cadre éducatif et à l'école (105 -114)¹⁶. Le Comité rappelle notamment que l'application de ce droit d'être entendu dans les institutions *où l'enfant apprend, joue et vit avec d'autres enfants et des adultes* est soumis à l'examen critique de la part des enfants quant à la réelle prise en considération de leur opinion au sein des institutions précitées (article 108). Il est également mis en évidence combien la participation des enfants contribue à l'instauration en classe *d'un climat social qui favorise la coopération et le soutien mutuel nécessaires à un apprentissage interactif centré sur l'enfant. Il est particulièrement*

¹⁰ La CODE, *La participation des enfants, parlons-en !*, p. 14, <https://lacode.be/wp-content/uploads/2022/10/Etude-La-participation-des-enfants-parlons-en.pdf>.

¹¹ Ibidem, p. 14.

¹² Parents, tuteurs légaux, enseignants, juges, avocats, fonctionnaires de police, travailleurs sociaux, travailleurs dans les collectivités, psychologues, surveillants de prison et de foyer, professionnels de l'aide à la jeunesse, professionnels de la santé, fonctionnaires, fonctionnaires de l'immigration, chefs religieux, représentants des médias, responsables des organisations de jeunesse ou de l'enfance.

¹³ Le CoPa est une instance qui, depuis 1997, permet de réunir tous les partenaires d'une communauté éducative : pouvoir organisateur (PO), direction, équipe éducative et pédagogique, membres du personnel administratif et ouvrier, élèves, parents, associations en lien avec l'école.

¹⁴ LORIER, B. Les élèves membres du conseil de participation : figuration ou réel impact ?, Analyse UFAPEC, 01.22.

¹⁵ Comité des droits de l'enfant, *Le droit de l'enfant d'être entendu*, Observation générale n°12 (2009), Genève, 25 mai-12 juin 2009. I. Introduction, point 7, <https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPrICAgKb7yhsqlkirKQZLK2M58RF%2F5F0vHKTUsoHNPBW0noZpSp5d6M91rni4B33E%2FqGxkfm23FOLWfH6Z3L%2B%2BiWjrcYIyma%2F5Eb5itlFG9171zwjuCLFmb>.

¹⁶ Pour une présentation complète de ces articles, voir l'annexe.



important de prêter attention aux opinions de l'enfant si on veut éliminer la discrimination et prévenir les brimades et les mesures disciplinaires. (article 109)

La Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un processus de consultation sous le pilotage de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse en vue de l'élaboration du Plan d'Action relatif aux Droits de l'Enfant (PADE) 2020-2024¹⁷. Entre les mois de janvier et de juin 2019, 136 enfants entre 5 et 18 ans, provenant de différentes régions, écoles et institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont exprimés sur leurs attentes, leurs envies, leurs souhaits relatifs aux droits de l'enfant en Belgique et ce via des ateliers de parole et d'expressions artistiques. Il en ressort que *20 % des enfants de 3^e-6^e primaire et 16 % des jeunes en secondaire affirment qu'on ne leur demande jamais leur avis à l'école sur les décisions importantes qui les concernent. Ce taux atteint 43 % pour les enfants de 1^e et 2^e primaire.*¹⁸ Dans le paragraphe consacré à la discrimination et au manque de participation à l'école, les enfants demandent de manière générale davantage d'écoute, de dialogue et de débat en cas de problème, mais aussi au sujet de leur avenir et leur orientation.¹⁹

- **Porte-voix pour comprendre et co-construire**

Benoît Tielemans est à l'origine du dispositif porte-voix²⁰ qui consiste à comprendre les vécus des jeunes. Cela fait une dizaine d'années qu'il rencontre des jeunes en situation sociofamiliale critique pour essayer de saisir les dynamiques de leur construction identitaire. La question de départ est « qu'est-ce qui a fait que tu es devenu qui tu es aujourd'hui ? » pour arriver à tracer des trajectoires et comprendre ce qui a fait que certains s'en sortent. Pour ce chercheur, l'expert c'est le jeune : qui sait mieux que les jeunes ce qu'ils ont vécu dans un monde où tout va si vite ? Le fait d'être capable d'entrer en relation l'un avec l'autre en partant du vécu va permettre de trouver des solutions inédites. Si on veut mettre le jeune dans un système de participation, il faut qu'il soit acteur. Il sera possible alors de co construire, jeunes et adultes, car on s'est entendus, compris et acceptés.

Benoît Tielemans a d'abord travaillé en individuel avec des jeunes en grande difficulté pour finalement étendre le dispositif à des groupes de jeunes dans la région de Huy. Il a rencontré 200 à 300 jeunes à ce jour et qui venaient, à l'origine, d'internats aux profils socio-économiques très différents : internat huppé pour jeunes filles et internat autonome mixte. Il nous explique qu'il met en place un cadre bienveillant et que son objectif est de comprendre et non de juger. Il leur dit : *Vous êtes les experts de vous-mêmes, voulez-vous bien nous aider à comprendre vos trajectoires ?* Pour le chercheur, si nous n'avons pas la compréhension de ce qui se vit, nous passons inévitablement à côté. *Quand tu interrogues les jeunes de tous les milieux (défavorisés à plus favorisés), ils pointent tous le problème*

¹⁷ Méthos, « Nos droits, nos voix » Participation des enfants de 5 à 18 ans de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'élaboration du plan d'action relatif aux droits de l'enfant (PADE) 2020-2024, Rapport final, 1^{er} octobre 2019. <https://www.methos.fr/fr/projet/droit-enfants-participation-consultation-codesign>

¹⁸ CODE, La participation des enfants, parlons-en – Contours et balises d'un droit de l'enfant, étude 2020, p. 21. [Microsoft Word - ETUDE La participation des enfants, parlons-en 2020.docx \(lacode.be\)](#)

¹⁹ Méthos, « Nos droits, nos voix » Participation des enfants de 5 à 18 ans de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'élaboration du plan d'action relatif aux droits de l'enfant (PADE) 2020-2024, Rapport final, 1^{er} octobre 2019, p.28.

²⁰ <http://www.archipelbw.be/archipel/retour-sur-notre-journee-du-14-octobre-2022-participation-des-jeunes-dans-la-societe-video/> et <https://www.youtube.com/watch?v=k6VEQJ1isxc>



Quel sens cela a pour toi de te lever le matin pour aller à l'école ?

Analyse UFAPEC 2024 n°16.24

d'éducation. On fait quoi avec ces jeunes qui disent répéter ce que les parents font : être tout le temps sur le téléphone, un milieu violent, laxiste ou trop exigeant, des parents qui, disent-ils encore, ne leur ont pas appris les vraies valeurs... Face à ces constats déposés avec fatalisme par les jeunes, le chercheur les renvoyait à leur présent et à leurs capacités personnelles : Et toi, quelles sont les manettes que tu as en main ? Est-ce que tu peux faire quelque chose ? Selon lui, il est important de ramener au levier du présent pour éviter de tomber dans les pièges de la frustration et de la revendication. En leur permettant de s'exprimer et de s'écouter l'un et l'autre sans jugement et dans un profond respect, ils mettent au jour des ressources collectives inestimables d'humanité.

Il justifie le faible nombre de protocoles comme le sien par le fait qu'il met en lumière des choses qui dérangent : *On ne veut plus trop partager notre intimité dans la compréhension du sens de notre vécu, car cela révèle des choses pour lesquelles il n'y a pas de réponses simples.*

Avec le réseau Archipel, le chercheur a ensuite créé des groupes de paroles dans des écoles secondaires du Brabant wallon. Le but poursuivi était d'ouvrir l'institution scolaire à une compréhension du vécu de chacun. Le point de départ de la discussion avec les jeunes était : « Quel sens cela a pour toi de te lever le matin pour aller à l'école ? » Les échanges réflexifs ont eu des effets importants sur le plan personnel et ont aussi modifié leurs interactions : le harcèlement, par exemple, est devenu très difficile, parce qu'ils ont été dans l'intime et celui-ci a été une clé pour révéler et comprendre leur propre mécanique de défense ou d'attaque pour se sentir exister dans leurs interactions. *À travers ce protocole, on retrouve une richesse dans la collaboration. On donne la possibilité de semer la graine du collectif. L'humain est naturellement empathique. Si on retrouve un sens de la collectivité et que, dans cette collectivité, on se rend compte qu'il y en a qui ont des possibilités et d'autres non, on peut peut-être développer l'aide de l'un à l'autre,* nous explique le docteur en sciences psychologiques, de l'éducation et de la formation. En leur faisant prendre conscience que leur vécu, alors même qu'il a pu être difficile, leur a aussi donné des ressources dont d'autres pourraient bénéficier, les jeunes sont preneurs et trouvent du sens à grandir ensemble.

Le moteur principal qui fait se lever les jeunes le matin pour aller à l'école, c'est de retrouver un milieu social dans lequel ils se sentent bien. Quand ils parlent du volet apprentissage, c'est en majorité pour satisfaire les parents. *Quand un jeune va bien à l'école, c'est souvent parce qu'il veut faire plaisir aux parents, il veut être créatif et constructif pour répondre à une sorte d'injonction et il doit creuser plus loin pour se rendre compte que c'est quand même bien pour lui,* déclare-t-il.

Au niveau de l'institution, Benoît Tielemans regrette cependant de ne pas avoir atteint son objectif qui était de l'ouvrir à la compréhension des vécus des différentes entités (élèves, directions, enseignants, éducateurs, parents). Les élèves qui ont participé au projet porte-voix ont partagé leurs expériences et exprimé des attentes auprès des directions. Mais cela n'a pas réussi, jusqu'ici, à faire bouger l'institution.

Pour Benoît Tielemans, la participation des jeunes est indispensable à la construction de la société à venir. Les jeunes ont un savoir expérientiel quel que soit leur âge. Ils vivent une vie que nous ne pouvons pas comprendre et même eux disent ne pas comprendre les jeunes qui sont trois ans plus jeunes ou plus âgés tant le monde s'accélère. *En partant de*



Quel sens cela a pour toi de te lever le matin pour aller à l'école ?

Analyse UFAPEC 2024 n°16.24

leur vécu, on va essayer de l'interpréter ensemble et cela va faire naître du sens qui va nous révéler quelque chose. On va essayer de comprendre avec le jeune et créer une nouvelle manière d'être au monde.

Conclusion

Être parent aujourd'hui demande de relever des défis bien plus complexes qu'il y a cinquante-soixante ans où le droit de l'enfant à une éducation bienveillante et non-violente n'était pas reconnu. Même s'il est vrai que le métier de parent a de tout temps été complexe, nous ne pouvons que constater qu'à l'heure actuelle, l'accélération du monde, entre autres grâce aux nouvelles technologies, induit de tels changements que les jeunes eux-mêmes sont déconcertés par l'évolution de leurs pairs à peine plus jeunes. Les parents doivent dès lors sans cesse s'adapter au risque de perdre eux-mêmes leurs repères. Les processus d'apprentissage du monde évoluent sans cesse, l'autorité du maître n'existe plus. Face à ces défis, les espaces de soutien à la parentalité sont impérativement à développer. Les associations de parents d'élèves parce qu'elles sont un collectif qui permet la décentration et la prise de recul ont une carte à jouer à ce niveau-là en informant et sensibilisant par des conférences-débats, en réunissant les parents à l'école pour échanger et partager des difficultés communes, en faisant se rencontrer et se parler parents et enseignants autour de l'intérêt de l'enfant, en restant à l'écoute et disponible pour TOUS les parents.

En termes de participation, les enfants et les jeunes veulent accéder au niveau le plus haut de la participation : que les décisions soient prises ensemble sur tout en tout et pour tout. Le cadre peut être questionné, le sens des règles explicité. Plus qu'être entendus, ils souhaitent ardemment que leur parole soit prise en considération. Au risque si cela ne devait pas être le cas de perdre confiance en l'adulte, dans les institutions et dans le processus démocratique.

En conclusion du processus de consultation en vue de l'élaboration du Plan d'Action relatif aux Droits de l'Enfant (PADE) 2020-2024, les enfants ont exprimé un certain scepticisme quant à l'utilité de leur participation. Ce sont les plus âgés d'entre eux qui ont exprimé avoir peu d'espoir quant aux effets de leurs paroles sur les décisions liées à la politique des droits des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles. *Si l'on souhaite que des projets de ce type se multiplient et que la voix des enfants soit davantage entendue, il nous semble fondamental d'inverser cette idée reçue²¹ et de donner confiance aux enfants sur l'importance de leur participation, sur l'écoute qui leur est faite et sur l'impact que peuvent avoir leurs idées. C'est aux politiques qu'incombe cette responsabilité, en allant plus loin qu'une simple consultation et en s'engageant concrètement devant les enfants sur des mesures à venir.²²*

²¹ NDLR : par idée reçue, il faut comprendre le fait que les enfants soient sceptiques sur la capacité et la volonté des adultes à prendre en considération leur parole et à faire bouger les lignes.

²² Méthos, « Nos droits, nos voix » Participation des enfants de 5 à 18 ans de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'élaboration du plan d'action relatif aux droits de l'enfant (PADE) 2020-2024, Rapport final, 1er octobre 2019, p. 37

Annexe

Le Comité des droits de l'enfant a tenu en 2006 une journée de débat général sur le droit de l'enfant d'être entendu afin d'explorer le sens et la signification de l'article 12 et les résultats de ces échanges ont fait l'objet d'une Observation générale.²³ Un chapitre concerne plus particulièrement la mise en application de cet article 12 dans le cadre éducatif et à l'école (105 -114).

105. Le respect du droit de l'enfant d'être entendu dans le domaine de l'éducation est crucial pour l'exercice du droit à l'éducation. Le Comité prend note avec inquiétude de la persistance de l'autoritarisme, de la discrimination, du manque de respect et de la violence dans de nombreuses écoles et salles de classe. Un tel contexte n'est pas favorable à l'expression de l'opinion de l'enfant et à sa prise en considération.

106. Le Comité recommande aux états parties de prendre des mesures pour donner aux enfants la possibilité d'exprimer leur opinion en ce qui concerne les questions ci-après, cette opinion étant dûment prise en considération.

107. Dans tous les contextes éducatifs, y compris dans les programmes éducatifs destinés à la petite enfance, il convient de promouvoir le rôle actif des enfants dans un environnement d'apprentissage participatif. L'enseignement et l'apprentissage doivent tenir compte des conditions de vie et des perspectives des enfants. Pour cette raison, les autorités éducatives doivent associer les enfants et les parents à la planification des programmes scolaires.

108. L'éducation aux droits de l'homme ne peut façonner les motivations et le comportement des enfants que si les droits de l'homme sont mis en application dans les établissements dans lesquels l'enfant apprend, joue et vit avec d'autres enfants et des adultes. En particulier, l'application du droit de l'enfant d'être entendu fait l'objet d'un examen critique de la part des enfants dans ces institutions, où ils peuvent observer si, dans la pratique, leur opinion est dûment prise en considération, comme le préconise la Convention.

109. La participation des enfants est indispensable à l'instauration dans la salle de classe d'un climat social qui stimule la coopération et le soutien mutuel nécessaires à un apprentissage interactif centré sur l'enfant. Il est particulièrement important de prêter attention aux opinions de l'enfant si l'on veut éliminer la discrimination et prévenir les brimades et les mesures disciplinaires. Le Comité salue le développement de l'éducation et du conseil par les pairs.

110. Il faudrait assurer la participation régulière des enfants aux processus de décision au moyen, notamment, des conseils de classe, des conseils d'élèves et de la présence de représentants des élèves dans les conseils et comités scolaires, où ils peuvent exprimer librement leurs vues sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques scolaires et des

²³ Comité des droits de l'enfant, *Le droit de l'enfant d'être entendu*, Observation générale n°12 (2009), Genève, 25 mai-12 juin 2009.

<https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPrICAgHkb7yhsqlkirKQZLK2M58RF%2F5F0vHKTUsoHNPBW0noZpSp5d6M91rnj4B33E%2FqGxkfm23FOLWfH6Z3L%2B%2BiWjrcYIyma%2F5Eb5itlFG9171zwjuCLFmb>, I. Introduction, point 7.



Quel sens cela a pour toi de te lever le matin pour aller à l'école ?

Analyse UFAPEC 2024 n°16.24

codes de conduite. Ce droit devrait être inscrit dans la législation et son application ne devrait pas dépendre du bon vouloir des autorités, des écoles et des directeurs.

111. Au-delà du milieu scolaire, les états parties devraient consulter les enfants aux niveaux local et national sur tous les aspects de la politique éducative, y compris en ce qui concerne l'adaptation du système éducatif aux besoins de l'enfant, les structures d'apprentissage informelles et non formelles qui donnent aux enfants une «deuxième chance», les programmes scolaires, les méthodes pédagogiques, les structures scolaires, les normes, les budgets et les systèmes de protection de l'enfant.

112. Le Comité invite les états parties à soutenir le développement d'organisations d'élèves indépendantes qui peuvent aider les enfants à exercer avec compétence leur rôle de participation au système éducatif.

113. Le droit de l'enfant d'être entendu doit être garanti dans le cadre des décisions relatives au passage en classe supérieure ou au choix des filières, qui touchent directement à l'intérêt supérieur de l'enfant. Ces décisions doivent être soumises à un contrôle administratif ou judiciaire. En outre, en matière disciplinaire, le droit de l'enfant d'être entendu doit être pleinement respecté. En particulier, lorsqu'un enfant est exclu de l'enseignement ou de l'école, cette décision doit faire l'objet d'un contrôle judiciaire car elle contrevient au droit de l'enfant à l'éducation.

114. Le Comité salue l'adoption par de nombreux pays de programmes scolaires adaptés aux enfants, qui visent à créer un environnement interactif, attentif, protecteur et participatif qui prépare les enfants et les adolescents à jouer un rôle actif dans la société et à devenir des citoyens responsables au sein de leur communauté.